



22.3795

**Motion Gapany Johanna.****Ziel zur Verringerung  
von Nährstoffverlusten senken****Motion Gapany Johanna.****Demande de révision à la baisse  
de l'objectif de réduction des pertes  
des éléments fertilisants**

---

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 21.09.22

**Präsident** (Hefti Thomas, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

**Gapany** Johanna (RL, FR): Je remercie le Conseil fédéral pour sa réponse et je salue le choix de parler de cette motion rapidement. Cela est nécessaire vu les effets de ce changement, des effets rapides et importants pour le monde agricole bien évidemment, mais aussi pour notre approvisionnement alimentaire.

Vu le peu de temps qui s'est écoulé depuis la décision du Conseil fédéral, sa proposition de rejeter la motion était attendue, mais certains éléments de son avis confirment le fait qu'il faut adopter cette motion et qu'il faut l'adopter maintenant.

En ce qui concerne l'avis du Conseil fédéral, on peut y lire que nombre d'acteurs du secteur agricole critiquent le manque de réalisme d'une réduction de 20 pour cent des pertes d'azote d'ici à 2030. On est donc d'accord. Ensuite, le Conseil fédéral revient sur les résultats de la consultation et met particulièrement l'accent sur les avis de Biosuisse, qui adhère à cet objectif de réduction de 20 pour cent, et de l'Union des villes suisses qui propose même une réduction de 40 pour cent, comme pour expliquer ce passage des 10 pour cent attendus initialement à ces nouveaux 20 pour cent. Ces avis doivent évidemment être pris en compte et doivent même être intégrés dans le résultat global de la consultation. Mais les brandir ici comme une référence à suivre n'a pas vraiment de sens, car il faut rappeler ici que Biosuisse ne représente aujourd'hui que 16 pour cent des exploitations agricoles, ce qui veut dire que la fédération a encore un certain potentiel de progression.

Cela a encore moins de sens quand on connaît le résultat de cette consultation. D'ailleurs ce dernier a été donné, de manière transparente, par le Conseil fédéral dans son rapport. C'est à la page 13: "Proposition la plus fréquente: moins 10 pour cent pour N; moins 20 pour cent pour P." N signifiant l'azote, P le phosphore. Cela, c'est le résultat de la consultation.

En définitive, on se retrouve avec une proposition de 20 pour cent plutôt que de 10. Alors si c'était sans effet et réaliste, cette motion ne serait pas sur la table. Seulement, ce n'est pas sans effet.

On peut rapidement se rendre compte que, une fois toutes les mesures prises pour réduire les pertes d'azote, il reste une partie des pertes que l'on peut réduire seulement en diminuant le nombre de bêtes. Il y a eu des estimations de la

---

AB 2022 S 817 / BO 2022 E 817

part des milieux concernés, et je les rappelle ici: avec une réduction de 20 pour cent, cela signifierait une réduction estimée du cheptel bovin d'environ 14 pour cent; et si on suit l'avis de l'Union des villes suisses de réduire de 40 pour cent, ce serait une réduction de ce cheptel d'un peu moins de 30 pour cent.

Dans ce contexte, en tenant compte du rapport du Conseil fédéral sur la consultation, j'ai du mal à comprendre cette décision, et, en fait, l'acceptation de ma motion a d'autant plus de sens selon moi. Le Conseil fédéral affirme que l'objectif fixé tient équitablement compte des avis émis pendant la procédure de consultation, mais il semble que certaines prises de position ont visiblement plus de poids que d'autres. Le juste milieu n'est en définitive pas 20 pour cent; si on tient compte des prises de position, le juste milieu est 10 pour cent.

Cela dit, il y a le résultat de la consultation d'une part, et les connaissances techniques d'autre part, évidem-



ment. On lit dans la réponse du Conseil fédéral certaines indications quant au taux de réduction de pertes de phosphore et d'azote: elle précise que les nouvelles connaissances permettent d'envisager une réduction des pertes de 18 pour cent pour le phosphore et de 11 pour cent pour l'azote, grâce aux mesures du train d'ordonnances. C'est étonnant parce que, à la page 41 du rapport explicatif qui a été livré lors de l'ouverture de la consultation, le Conseil fédéral a publié un tableau indiquant que la part de réduction, avec l'ensemble des mesures prévues, est de 7,7 pour cent pour l'azote et de 18,4 pour cent pour le phosphore. On est donc encore loin des 20 pour cent décidés.

Cela dit, il y a un potentiel d'amélioration. On sait que le monde de l'agriculture a participé et participe encore aux efforts pour préserver l'environnement. Cela me fait penser que l'on est sur la bonne voie et que, avec un taux de réduction réaliste, on remplit plusieurs objectifs: premièrement, on maintient le taux d'approvisionnement en matière d'alimentation – chose qui n'est pas anodine, vu l'actualité; deuxièmement, on encourage les acteurs concernés à atteindre un objectif, puisqu'il est réaliste, et à en faire plus s'ils le peuvent, d'ailleurs; et troisièmement, on avance par étapes et on confirme que la politique tient compte de la réalité du terrain et également des différentes opinions qui ont été exprimées dans le cadre de la consultation.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'accepter cette motion.

**Thorens Goumaz** Adèle (G, VD): Je vous encourage vivement à rejeter cette motion. Une autre option aurait été de la renvoyer en commission pour examen préalable, mais je crois que son auteure ne le souhaite pas. Je trouve que cette motion aurait au moins dû être discutée dans le cadre du dossier de la politique agricole, actuellement rouvert, afin d'en évaluer plus sérieusement les impacts.

Je vous demande de rejeter cette motion pour deux raisons.

Premièrement, il y va de la crédibilité des travaux de notre conseil, et également du respect de la démocratie et des promesses que nous faisons. L'engagement dont nous parlons concernant les éléments fertilisants a été pris dans le cadre d'un débat sur deux initiatives populaires, les deux initiatives contre les pesticides qui ont été refusées par le peuple il y a un peu plus d'un an. Nous étions, à l'époque, désireux au Parlement de prendre des mesures, même si la majorité des membres du Parlement recommandait le rejet des deux initiatives. Donc nous avons déposé l'initiative parlementaire 19.475, que vous connaissez tous, et proposé différentes mesures pour réduire les éléments fertilisants et les effets nuisibles des pesticides.

C'est un engagement que nous avons pris dans cette chambre-ci et dans l'autre chambre. Nous avons ainsi montré à la population que, oui, nous prenons au sérieux les impacts environnementaux de l'agriculture. Nous prenons au sérieux cette question des effets des éléments fertilisants et des pesticides. Nous nous engageons pour réduire leurs impacts.

Cette démarche de notre Parlement a bien entendu été communiquée pendant la campagne sur les deux initiatives populaires. Il s'agit vraiment d'un engagement pris devant le peuple, dans le contexte d'un débat démocratique. Les deux initiatives populaires ont été refusées et je trouve tout à fait problématique que, une fois ces deux initiatives hors d'état de nuire, notre Parlement revienne sur des engagements qu'il a pris dans le cadre de ces discussions. C'est problématique par rapport à la population, par rapport aux citoyennes et aux citoyens auxquels on a voulu donner un signal de crédibilité et de prise au sérieux de ces enjeux écologiques et sanitaires. C'est aussi problématique pour les parties prenantes, car cette mesure a été décidée il y a très peu de temps. Les organisations économiques et le secteur agricole sont en train de procéder à la mise en oeuvre et, en pleine phase de début de mise en oeuvre, on veut changer les règles du jeu. C'est n'est vraiment pas correct ni crédible par rapport à ces parties prenantes.

Le deuxième point que je vais citer pour vous encourager à rejeter cette motion est le suivant: quelle que soit la situation en termes d'approvisionnement, quelle que soit la situation internationale, les problèmes environnementaux et de santé publique causés par ces éléments fertilisants persistent. Ils sont exactement les mêmes qu'il y a une année ou six mois, je crois – la décision concrète a été prise il y a moins d'une année par le Conseil fédéral. Les éléments fertilisants sont présents en excès dans l'environnement en Suisse. C'est un problème environnemental majeur, avec plusieurs facettes qui sont toutes aussi graves les unes que les autres. On a des problèmes de pollution des eaux, on a des problèmes de pollution des sols, on a des problèmes d'atteinte à la biodiversité. J'aimerais vous rappeler que la chambre soeur est en train de travailler en ce moment sur un projet pour faire face à la crise de la biodiversité en réponse à une autre initiative populaire. C'est un problème aussi pour la santé de nos forêts. C'est aussi un problème de santé publique, car on a affaire à une pollution des eaux et de l'air qui a un impact sur la santé publique. Ces problèmes, chers collègues, existent toujours. C'est pourquoi je vous recommande vraiment d'en rester aux décisions du Conseil fédéral, dont je suis en tous points l'argumentation, de continuer ce processus de mise en oeuvre. Si, plus tardivement, on constate qu'il y a des problèmes, on pourra toujours faire des évaluations; c'est normal dans les politiques publiques: on doit



parfois corriger certaines mesures. Il est vraiment trop tôt pour avoir une idée claire de la situation. Et surtout, nous avons pris des engagements, et nous faisons face à des problèmes environnementaux et sanitaires que nous devons absolument régler aujourd'hui comme hier.

**Hegglin Peter (M-E, ZG):** Ich habe die parlamentarische Initiative 19.475, "Das Risiko beim Einsatz von Pestiziden reduzieren", unterstützt und ihr auch Folge gegeben. Trotzdem habe ich jetzt auch die Motion Gapany mitunterzeichnet; nicht, weil ich die Zielsetzung der parlamentarischen Initiative 19.475 infrage stellen würde, sondern weil ich das Vorgehen des Bundesrates diesbezüglich als überstürzt erachte. Der Bundesrat hat das Verordnungspaket nämlich kürzlich verabschiedet, und erste Programme treten bereits im nächsten Jahr in Kraft.

Die Anmeldefrist für die Programme wurde mehrheitlich auf Mitte September, teils auch auf später festgelegt, ohne dass die Landwirte zuvor über die Massnahmen informiert worden wären – ich bemängle vor allem das. Im Eilzugstempo wurden dann noch Informationsveranstaltungen in verschiedenen Kantonen durchgeführt, wobei diese zu noch mehr Fragen führten, als dass sie zu einer Klärung beigetragen hätten. Damit wurden die sehr grossen Unsicherheiten bei den Bauernfamilien noch verstärkt. In gewissen Kantonen konnten die Landwirte noch gar nicht über diese Änderungen informiert werden. Viele befanden sich in den Sommermonaten und bis in den Herbst hinein auf den Sömmereungsbetrieben. Auch die Hauptarbeiten auf den Feldern finden nun einmal in der Vegetationszeit statt und eben nicht im Winter.

Aus dieser Sicht kommt, wie ich finde, die Einführung der Verordnungen völlig überstürzt und überfordert die Branche. Zudem gibt es, wie gesagt, verschiedene Mängel darin, die noch zu beheben sind. Ich meine, das braucht einfach noch Zeit. Deshalb, finde ich, sollte die Motion unterstützt werden.

### AB 2022 S 818 / BO 2022 E 818

Dem Bundesrat sollte diesbezüglich auch die Möglichkeit gegeben werden, Mängel, die vorgetragen worden sind, zu korrigieren und die Einführung halt dann zwei Jahre später statt bereits auf das nächste Jahr hin vorzunehmen.

**Zu den Mängeln:** Die Motion Gapany will, dass diese 20 Prozent hinterfragt werden. Ich kann mich gut erinnern, dass wir in der Debatte zur Agrarpolitik von etwa 10 Prozent gesprochen haben, jetzt sind es 20 Prozent. Wenn es möglich ist, 20 Prozent zu erreichen, dann, finde ich, sollte man das machen. Aber ich möchte einfach daran erinnern, dass der heutige Dünger- und Nährstoffeinsatz – die Fütterung der Tiere und die Anreicherung der Böden – aufgrund von bewährten oder erarbeiteten Nährstoffbilanzen erfolgt. Die Forschungsanstalten haben diesbezüglich geforscht und Versuche durchgeführt. Aufgrund von diesen Ergebnissen sind dann die entsprechenden Düngertabellen oder Ernährungstabellen eingeführt worden. Wenn man jetzt einfach korrigiert und die Nährstoffe um 10 bis 20 Prozent reduziert, dann, meine ich, muss man sehr genau prüfen, ob das nicht zu Mangelernährung bei Tieren und zu unversorgten Böden führt. Man muss prüfen, ob das nicht zu mehr Krankheiten und somit wieder zu mehr Pestizideinsatz führt oder ob dann die Erträge nicht massiv zurückgehen würden. Das ist ein Thema.

Ein anderes Thema ergibt sich im Zusammenhang mit der RAUS-Pflicht für Tiere. Es wird neu vorgeschrieben, dass auch Kälber unter 160 Tagen der RAUS-Pflicht unterstehen. Aber wir wissen ja, dass junge Tiere natürlich krankheitsanfälliger sind und dies zu mehr Krankheiten bei Tieren führen könnte.

Ein weiteres Thema ist der Bezug im Bereich des Ackerbaus. Dort muss man die Frage überprüfen, ob Betriebe nur dann für Direktzahlungen qualifiziert sind, wenn auf dem ganzen Betrieb auf Einsätze von Herbiziden verzichtet wird, oder ob es auch parzellenweise möglich ist. Ich meine, solche Themen sollten dann auch einfließen.

All diese Themen haben mich bewogen, diese Motion zu unterstützen. Ich unterstütze dann auch nachfolgende Motionen, wie die Motion Chiesa 22.3567 oder die Motion Rieder 22.3610. Da möchte ich nicht immer das Wort ergreifen. Ich empfehle Ihnen, auch diesen Motionen zuzustimmen und sie zu unterstützen.

**Zanetti Roberto (S, SO):** Nur ganz kurz zuhanden der Nichtspezialisten im Rat: Wenn man den Titel der Motion liest – "Ziel zur Verringerung von Nährstoffverlusten senken" –, könnte man fälschlicherweise meinen, es handle sich um eine Food-Waste-Debatte, obwohl es in Tat und Wahrheit um Mist und Gülle geht. In dem Sinne führen wir hier nicht eine Food-Waste-, sondern eine "Bullshit"-Debatte.

Ich werde die Motion aus drei Gründen ablehnen:

1. Das Problem mag tatsächlich virulent sein. Die ganze Geschichte geht zurück auf die parlamentarische Initiative der WAK. Die Motion ist also quasi eine Tochter oder Enkelin der WAK, und diese Geschichte müsste genauer angesehen werden. Peter Hegglin hat soeben alle Details erklärt, dem kann ich nichts entgegenhalten. Zweifelsohne gilt es, alle Implikationen genau zu prüfen. Aber das können wir nur in der Kommission tun,



nicht hier im Rat, ansonsten geht es uns gleich wie bei der Debatte über das Verfahren zur Schleppschlauch-Ausbringung, an die ich mich noch bestens erinnere. An sich hätte die vorliegende Motion an die Kommission überwiesen werden müssen, was die Motionärin aber nicht will. Das respektiere ich.

2. In der WAK diskutieren wir zurzeit über die Agrarpolitik 2022 plus bzw. irgendein Gerippe davon. Das tun wir im Rahmen einer Motion, für die eigentlich dasselbe gilt wie für alle nachfolgenden Motionen: Mit einer Motion beauftragt man den Bundesrat, irgendwie tätig zu werden, währenddessen das Parlament an genau diesem Thema arbeitet. Ich muss Ihnen ganz ehrlich sagen, aus verfahrensökonomischen Gründen finde ich das nicht vernünftig. All die Fragen, die auftauchen, auch mit den nachfolgenden Motionen, sind es wert, intensiv, seriös und genau geprüft zu werden – aber nicht im Plenum. Genau dafür haben wir vorberatende Kommissionen. Genau dann, wenn man sich mit dieser Thematik auseinandersetzt, dem Bundesrat quasi auf einem Nebengeleise einen Auftrag zu erteilen, finde ich schlachtweg unvernünftig. Das ist der zweite Grund, warum ich Nein stimmen werde.

3. Diesen Grund finde ich, ehrlich gesagt, etwas ärgerlich. Seinerzeit hat man die parlamentarische Initiative 19.475 als zwar nicht rechtlichen, aber doch faktischen Gegenentwurf zu den beiden Initiativen abgefeiert; Kollegin Thorens Goumaz hat es erwähnt. Anschliessend sagte man, man habe hier ein sehr viel schneller und besser wirkendes Instrument, deshalb lehne man diese Initiativen ab. Bevor also die ganze Geschichte eigentlich umgesetzt wird, wird sie bereits wieder ausgehebelt. Ich finde das auch demokratiepolitisch höchst problematisch: Es wird eine Initiative eingereicht, das Parlament verabschiedet einen Gegenvorschlag, und bevor dieser Gegenvorschlag überhaupt richtig Wirkung erzielt, wird er bereits wieder abgeschwächt. Das finde ich einfach unredlich gegenüber den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern, und das ist für mich der dritte Grund, wieso ich zu dieser Motion Nein sage.

Ich lade Sie ein, mit der gleichen Begründung Nein zu sagen. Das schliesst nicht aus, dass wir uns im Rahmen der Behandlung der Agrarpolitik 2022 plus speziell dieser Frage widmen, unabhängig davon, ob eine Motion im Raum steht oder nicht, sondern einfach deshalb, weil offenbar ein Problem besteht. In der Kommission wollen wir ja Probleme lösen und nicht neue Probleme schaffen.

Ich bitte Sie, die Motion abzulehnen.

**Parmelin Guy**, conseiller fédéral: La motion de Mme la conseillère aux Etats Gapany Johanna vise à ce que le Conseil fédéral revoie à la baisse l'objectif, je souligne "l'objectif", de réduction des pertes d'éléments fertilisants en fonction des effets prévisibles de cet objectif sur la production agricole en Suisse et en particulier sur la production animale. Le Conseil fédéral est conscient du fait que la réalisation de cet objectif représente un grand défi pour l'agriculture. Il est toutefois d'avis que les objectifs arrêtés pour la réduction des pertes d'éléments fertilisants dans l'agriculture sont appropriés et, en ce sens, il vous propose de rejeter la motion. Le Conseil fédéral justifie sa proposition de rejet par les arguments suivants.

Il faut se souvenir – et cela a été rappelé par Mme Thorens Goumaz – que le Parlement a confié au Conseil fédéral le soin de définir un objectif. Le Conseil fédéral est chargé par l'initiative parlementaire 19.475, "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides", de fixer des objectifs appropriés pour la réduction des pertes d'azote et de phosphore dans l'agriculture. Le Conseil fédéral a essayé de tenir compte des résultats de la consultation de manière équitable. La consultation menée auprès des cantons, des interprofessions, des organisations de producteurs concernées ainsi que d'autres milieux intéressés a révélé de fortes divergences d'opinions quant à l'objectif de réduction des pertes d'éléments fertilisants. Nombre d'acteurs du secteur agricole critiquent le manque de réalisme d'une réduction de 20 pour cent des pertes d'azote d'ici à 2030. En revanche, la fédération faîtière des agriculteurs bio Biosuisse adhère à l'objectif d'une réduction de 20 pour cent.

Se référant aux grandes lacunes subsistant dans le domaine des éléments fertilisants, les acteurs des milieux écologiques considèrent ces 20 pour cent comme un objectif minimal absolu. Il a été dit que certaines organisations – l'Union des villes suisses par exemple – souhaiteraient même aller jusqu'à 40 pour cent. Il faut bien voir que l'objectif qui a été retenu tient compte équitablement des avis émis pendant la procédure de consultation. Il faut voir aussi qu'un objectif de réduction ambitieux dont la réalisation implique que les interprofessions prennent leurs propres mesures correspond donc à la volonté du législateur.

Selon les nouvelles connaissances, les pertes de phosphore peuvent être réduites de 18 pour cent environ et celles d'azote de quelque 11 pour cent grâce aux mesures du train d'ordonnances visant à mettre en oeuvre l'initiative parlementaire 19.475, ainsi qu'au moyen d'autres dispositifs qui sont déjà décidés. Le projet issu de l'initiative parlementaire

AB 2022 S 819 / BO 2022 E 819

19.475, qui a été adopté par le Parlement, prévoit que les interprofessions prennent des mesures supplémentaires.



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2022 • Siebente Sitzung • 21.09.22 • 08h15 • 22.3795  
Conseil des Etats • Session d'automne 2022 • Septième séance • 21.09.22 • 08h15 • 22.3795



taires pour diminuer les pertes d'éléments fertilisants.

La réalisation de l'objectif défini dépend donc, d'une part, de la participation du secteur agricole à l'action de la Confédération et, d'autre part, de l'efficacité des mesures prises par les interprofessions. S'il s'avère que l'objectif fixé conformément à la trajectoire de réduction n'est pas atteint, le Conseil fédéral peut prendre alors des mesures supplémentaires à l'échelon de l'ordonnance ou optimiser les dispositifs mis en place, cela afin d'aider l'agriculture et le secteur agroalimentaire à atteindre l'objectif de réduction.

En outre, et cela a aussi été rappelé, cet objectif ambitieux a également été un signal important pour les citoyens dans le cadre de la votation populaire de juin 2021 sur l'initiative pour une eau potable propre et sur l'initiative sur les pesticides.

J'ajoute à l'intention de M. le conseiller aux Etats Hegglin qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est un but à atteindre jusqu'en 2030, "ein Ziel bis 2030".

A l'aune de ce but, il y aura naturellement des appréciations intermédiaires, comme cela a aussi été demandé et souhaité.

Pour toutes les raisons exposées, je vous propose, au nom du Conseil fédéral, de rejeter la motion.

### *Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 22.3795/5327)

Für Annahme der Motion ... 25 Stimmen

Dagegen ... 18 Stimmen

(1 Enthaltung)